

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX

DU 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, et le 13 du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

Étaient présents : Messieurs Cédric MALRIEU, Sauveur GOMEZ, Louis GILIS, Olivier LOCATELLI-HOURS, Cyril ROUSSEL, Bernard LEGUEVAQUES.

Était absent excusé : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Guillaume CLAUZEL, Philippe COGNIAUX, Hubert de POMYERS.

Était absent : Renaud PACAREAU

Délibérations

POINT 1 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR : CREATION D'UNE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE EN THEZA/LES MELIX, HAMEAU LES CLAUZES, HAMEAU LES CLAUZOUS

Les écarts du village ne sont pas pourvus de défense extérieure incendie.

Concernant les écarts En Théza/les Mélix, les hameaux des Clauzes et des Clauzous, le réseau d'eau potable n'est pas assez dimensionné dans ces écarts pour l'installation de borne incendie, mais qu'il est possible d'installer des points d'eau d'incendie raccordés au réseau d'eau brute de façon surpressé en période d'irrigation et de façon gravitaire depuis le lac de la Ganguise en hiver. La ressource est donc garantie toute l'année sauf en cas d'intervention sur le réseau d'eau brute nécessitant une coupure d'eau.

Présentation du schéma de défense incendie proposé par l'Agence Technique Départementale.

Après avoir rencontré BRL exploitation, délégataire du réseau d'eau brute, sur la faisabilité des propositions en matière de défense incendie,

Afin de ne pas attendre l'approbation du DECI,

Le Conseil Municipal a décidé de déposer une demande de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat pour la défense incendie des écarts En Théza/Les Mélix, hameaux des Clauzes et des Clauzous.

Estimatif des travaux, proposés par BRL exploitation :

- **En Théza/Les Mélix :** un poteau devra être installé permettant de délivrer un débit de 30m³/h pendant deux heures, situé à moins de 400 mètres du risque (habitats diffus) pour **un coût estimatif de 6969.35 € HT soit 8363.22 € TTC**
- **Hameau les Clauzes :** un poteau devra être installé permettant de délivrer un débit de 60m³/h pendant deux heures et situé à moins de 200 m du groupement d'habitations avec une extension du réseau d'eau brute sur 82 ml avec la création d'un passage busé pour **un coût estimatif de 20683.90 € HT soit 24820.68 € TTC.**
- **Hameau les Clauzous :** un poteau devra être installé permettant de délivrer un débit de 60m³/h pendant deux heures et situé à moins de 200 m du groupement d'habitations : **pour un coût estimatif de 8605.74 € HT soit 10326.89 € TTC.**

Le Conseil municipal a validé le plan de financement estimatif ci-dessous :

Coût estimatif total des travaux : 36258.99 € HT soit 43510.79 € TTC

Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental (30 %) 10877.69 €

Subvention sollicitée auprès de la l'Etat DETR (40 %) 14503.59 €

Fonds propres de la commune ou emprunt 10877.71 €

TOTAL HT 36258.99 €

POINT 2 MODIFICATION N°9 DES STATUTS DE LA CCCLA

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

- afin de confier la gestion de la Maison France Services sur le territoire de CASTELNAUDARY au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois ;
- suite à la prise des compétences : Construction, entretien et gestion d'équipement enfance jeunesse d'intérêt communautaire ;
- suite à l'intégration de la compétence Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) exercée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Cette dernière n'ayant pas été inscrite auxdits statuts.

Le Conseil municipal a approuvé la modification n° 9 des statuts de la CCCLA.

POINT 3 REFECTION TOITURE DE LA SALLE DES FETES

Les chenaux existants de la salle des fêtes sont vétustes et doivent être remplacés par des chenaux en zinc. Il convient aussi d'effectuer un remaniement de la toiture suite à des gouttières et infiltrations d'eaux. Les cheminées existantes seront démolies avec remise en place de certaines tuiles. Une reprise de la charpente au droit des conduits de cheminée devra être réalisée. Les travaux de réfection s'élèvent à 2078.00 € HT soit 2493.60 € TTC.

Ces travaux étant assez urgents, afin d'éviter les gouttières et autres infiltrations, Le Conseil Municipal a décidé de réaliser ces travaux de réfection de toiture et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Lamarque de St Paulet.

Discussions – Informations

Inauguration du Monument aux morts et du parvis de la mairie du dimanche 7 novembre 2021 : Lecture du déroulement de la matinée : 10h15 Accueil des personnalités, Mise en place du piquet d'honneur et des porte-drapeaux, 10h30 inauguration de l'aménagement extérieur de la mairie et du monument aux morts, 10h45 Cérémonie du 11 novembre (lecture des messages, dépôt de gerbes, sonnerie aux morts, minute de silence, Marseillaise, remerciement. Réflexion sur la mise en place de cette manifestation : Pass sanitaire, sécurité, organisation du vin d'honneur. Un point sera fait lors du prochain conseil municipal prévu le 3 novembre 2021.

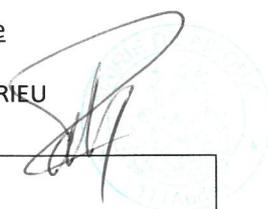
Plateforme Mobil'Aude : le Conseil départemental de l'Aude a mis en place une plateforme Mobil'aude regroupant Covoiturage, horaires de bus et de train, transport solidaire : La plateforme Mobil'Aude est au service des Audoises et des Audois, que cela soit dans leurs déplacements quotidiens ou ponctuels. Déclinée en site web et en appli, son utilisation est, contrairement aux autres sites de covoiturage existants, gratuite et sans commission.

Réunion de travail sur l'aménagement paysager du cœur de village : compte tenu de l'absence de cinq conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de reporter cette réunion de travail au mercredi 3 novembre 2021

Affiché le 22 octobre 2021 à 12 heures sur la porte de la mairie.

Le Maire

Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ , 1 ^{ER} ADJOINT	
Louis GILIS, 2 ^e ADJOINT	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	Excusée
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	Excusé
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	Excusé
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	Excusé
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	

